

# Bachelier en ergothérapie

<b>HELHa Campus Montignies</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-montignies-ergo@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 3			
Ancien Code	PAEG3B83ERG	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CAER3830		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Emilie BRASSET</b> (brassete@helha.be) Aude PICALET (picaveta@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette unité a pour objectif d'accompagner méthodologiquement les étudiants pour leur TFE et fournir à l'apprenant des outils pour mener à bien son Travail de Fin d'Etudes (TFE). Cette UE vise aussi à développer l'esprit critique, la capacité d'argumenter ses choix et sa démarche de recherche scientifique ainsi que soutenir la réflexivité personnelle et collective.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
  - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
  - 1.2 Évaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
  - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
  - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
  - 2.1 Respecter la déontologie propre à la profession
  - 2.3 Respecter la législation et les réglementations
- Compétence 4 **Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes**
  - 4.6 Initier et développer des projets de recherche appliquée
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
  - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
  - 5.2 Utiliser les outils de communication existants

### Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant sera capable de mobiliser les outils méthodologiques de la recherche et démontrer un raisonnement scientifique. Il sera capable de communiquer avec ses pairs et l'enseignant référent l'état d'avancement de son projet de recherche TFE ainsi que développer un esprit critique et analytique sur sa recherche menée. Il sera également capable d'argumenter ses choix méthodologiques ainsi que son développement personnel et professionnel au travers de son projet TFE.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
 Corequis pour cette UE : aucun

### 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG3B83ERGA Méthodologie de la recherche 3

12 h / 2 C

#### Contenu

Cette activité d'apprentissage est dispensée sous forme de TP. Chaque étudiant sera invité à présenter au moins une fois sur l'année son avancée, ses questionnements et besoins.

Chacun est amené à partager ses expériences, connaissances, apprentissages,...

Les TP permettront aux étudiants d'échanger entre pairs et avec l'appui méthodologique de l'enseignante sur diverses thématiques qui, si elles sont traitées, permettent aux étudiants d'avancer et d'aboutir dans leur TFE. A savoir :

- Trouver et formuler sa problématique / Question de recherche / Hypothèses
- Réaliser la partie théorique et analyse de la problématique en se basant sur la littérature scientifique
- Présentation de la méthodologie choisie / utilisée, d'éventuels outils méthodologiques
- Traitement et présentation des résultats
- Discussion et perspectives
- Présentation orale devant un jury TFE

#### Démarches d'apprentissage

Interaction enseignant - étudiant

Co-construction : inter-étudiants

travail réflexif

#### Dispositifs d'aide à la réussite

Echanges enseignant - étudiant, échanges étudiant - étudiant

#### Sources et références

Tétreault, S; Guillez, P (2014). Guide pratique de recherche en réadaptation. Louvain la Neuve: de boeck Solal.

Van Campenhoudt, L., & Marquet, J. (2017). Manuel de recherche en sciences sociales - 5e éd. Malakoff: Dunod.

#### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

tous les documents ressources se trouvent sur Connected

### 4. Modalités d'évaluation

#### Principe

L'évaluation se réalise sous la forme d'une part d'évaluation continue tout au long des TP au Q1 et Q2

Au Q2, en plus de l'évaluation continue, les étudiants devront produire un récit réflexif sur la réalisation de leur projet de TFE.

Pour la note du Q3, la partie de l'évaluation continue (50%) n'est pas remédiable.

TP à présence obligatoire. **Une absence sans motif légitime ne donne pas accès à l'évaluation finale.**

Pour cette activité d'apprentissage, l'IA sera autorisée et conseillée. Toutefois pour la production du récit réflexif (Q2), des conditions seront posées et expliquées sur connected.

#### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%

production journalière	Evc	25	Evc	25	Evc	50
Période d'évaluation			Trv	50	Trv	50

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux

### **Dispositions complémentaires**

Si vous êtes dans l'incapacité de suivre le cours ou une partie du cours pour des raisons liées à:

- un motif légitime, l'évaluation continue sera appliqué aux séances où l'étudiant est présent.
- un stage prévu à l'étranger, il est indispensable que l'étudiant de présente auprès de l'enseignant titulaire dès le 1er cours pour convenir avec lui d'éventuelles adaptations des modalités d'évaluation si nécessaire. Celles-ci seront alors validées par l'enseignant et l'étudiant via sa signature.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).